

Lire entre les lignes

**de « Ensemble pour vaincre la pauvreté
Plan d'inclusion économique et
sociale du N.-B. »**

présenté par :

Le Front commun pour la justice sociale, inc.



Mars 2010

1. Introduction

En 2006, le Front commun pour la justice sociale (FCJS) exprimait clairement que pour réduire la pauvreté de façon significative, la province du Nouveau-Brunswick (NB) devait faire preuve d'une volonté politique ferme. Quand la province de Terre-Neuve et Labrador a rendu public en 2006 son Plan de réduction de la pauvreté, le FCJS l'a examiné en détail pour voir comment le gouvernement pourrait s'en inspirer pour venir en aide aux individus vivant dans la pauvreté au NB. Dès 2007, le FCJS a commencé à faire du lobbying en vue de convaincre le gouvernement du NB d'adopter un plan similaire de réduction de la pauvreté. Le FCJS souhaitait qu'un groupe de travail soit formé pour élaborer un tel plan (1).

Le présent document est un exposé des préoccupations du FCJS concernant le document intitulé «Ensemble pour vaincre la pauvreté - Le Plan d'inclusion économique et sociale du NB) (que nous appellerons «Le Plan»). Dans notre analyse, nous aborderons les questions suivantes: 1) Ce qui a été omis du Plan; 2) Les limitations à l'emploi qui n'ont pas été considérées comme telles; 3) Les mécanismes de dispensation et les conséquences à prévoir; 4) Le soutien financier au Plan; et 5) Les lacunes.

2. Ce qui a été omis du Plan

Trois groupes de pauvres sont exclus du Plan: 1) les assistés sociaux faisant partie de la catégorie de l'aide transitoire et ceux touchant des prestations prolongées; 2) les travailleurs ayant un emploi à temps partiel; et 3) les aînés, surtout ceux qui ont des problèmes médicaux.

Le Plan établit que l'objectif global est de réduire d'ici 2015, de 25 % la pauvreté et de 50 % l'extrême pauvreté. Selon le recensement de 2006, il y avait au NB 729 995 citoyens, dont environ 100 740 vivaient dans la pauvreté, telle que définie par le Seuil de faible revenu (SFR). Ainsi, pour pouvoir atteindre l'objectif global du Plan dans environ cinq ans, il faudrait que 25 000 citoyens du NB, incluant les adultes et les enfants, soient au-dessus du SFR. (5) Les gens vivant dans l'extrême pauvreté sont ceux dont le revenu est inférieur à 50 % du SFR. Ils pourraient représenter la moitié des 100 740 personnes vivant dans la pauvreté, soit environ 50 000 personnes (6).

Bref historique

Le 17 octobre 2008, la ministre Mary Schryer a profité du Sommet de la pauvreté organisé par le FCJS pour dévoiler le Plan provincial pour la réduction de la pauvreté. En novembre 2008, le FCJS, appuyé de 12 autres organismes, a fait part d'un certain nombre de préoccupations par rapport au plan proposé (2). Il recommandait, entre autres, une approche plus démocratique pour la sélection de ceux qui siègeraient aux Tables rondes et au Forum final.

En mai 2009, le FCJS a jugé bon de faire des propositions concrètes visant à assurer un plan de réduction de la pauvreté efficace. Dix-neuf organismes communautaires ont participé à l'élaboration et à la présentation à la Ministre d'un document intitulé «Travailler ensemble à réduire la pauvreté».

En septembre 2009, le FCJS a réclamé que le document « Document sur les options », issu des Tables rondes, soit rendu public. Vingt-quatre organismes du NB ont signé une lettre ouverte adressée au Premier ministre Graham, l'enjoignant de rendre ce document public (4).



Membre du Front commun réclamant un supplément de chauffage

a) Les clients classés dans la catégorie de l'aide transitoire et ceux touchant des prestations prolongées

En novembre 2009, on comptait **30 582** personnes dans la catégorie de l'aide transitoire et **6 740** personnes touchant des prestations prolongées (ayant une invalidité reconnue). En se fondant sur les estimations du FCJS, les assistés sociaux n'atteignent que de 44 à 97 % du SFR. Il faudra qu'en cinq ans, les taux d'assistance sociale augmentent de façon significative si l'on veut atteindre l'objectif de réduire la pauvreté de 25 %. L'écart se situe actuellement entre 1 000 \$ pour un parent avec un enfant recevant les prestations prolongées et 8 000 \$ dans le cas d'une personne seule qui se trouve dans la catégorie de l'aide transitoire.

Dans le budget de 2010-2011, on ne prévoit que 3,3 % des assistés sociaux (environ 1 200) qui profiteront des nouvelles mesures du Plan. Les 37 322 autres devront attendre au budget de 2011-2012 avant de voir si une hausse de taux est prévue ou non pour eux. Ils pourraient même avoir à attendre jusqu'en 2014 pour voir si la promesse suivante est tenue: «Dans cinq ans... on verra une restructuration et une augmentation des taux d'assistance sociale, y compris un nouveau régime plus approprié pour les personnes handicapées.»

b) Les travailleurs ayant un emploi à temps partiel

Selon Statistique Canada, 57 400 des 369 400 Néo-brunswickois qui travaillaient en octobre 2009 étaient des travailleurs à temps partiel (7). Parmi eux se trouvent un grand nombre de pauvres au NB. Hausser, d'ici 2011, le salaire minimum des travailleurs à temps plein à la hauteur de la moyenne atlantique en sortirait plusieurs des rangs de la pauvreté, mais cela n'aidera pas les travailleurs à temps partiel qui travaillent moins de 20 à 25 heures par semaine. Même si le Plan recommande que le salaire minimum soit haussé pour atteindre la moyenne atlantique d'ici septembre 2011, cela offre peu de garantie de toucher un salaire décent puisque le niveau de l'augmentation dépendra de ce que feront les autres provinces de l'Atlantique.



c) Les aînés

Au NB, on compte 107 640 aînés dont environ 11 733 (10,9 %) vivent sous le seuil de la pauvreté. Il n'y a rien pour eux dans le Plan. À moins que le gouvernement fédéral n'augmente substantiellement la Sécurité de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti, ils resteront sous le niveau du SFR.

À partir de ces données, on peut affirmer que **38 972** assistés sociaux figurent parmi les Néo-brunswickois qui vivent sous le SFR et qui ont été omis du Plan. Un grand nombre de ces assistés sociaux font partie des **57 400** ouvriers à temps partiel et des **11 733** aînés. Cela laisse le FCJS sceptique à savoir comment le gouvernement du NB s'y prendra pour atteindre l'un de ses objectifs, à savoir sortir **25 185** citoyens de la pauvreté. Le FCJS n'a pas les données nécessaires pour déterminer s'il est réaliste de s'attendre de pouvoir réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015.

3. Les limitations à l'emploi qui n'ont pas été considérées comme telles

La seconde partie de la vision du Plan est énoncée comme suit: «Tous les Néo-brunswickois seront reconnus comme des citoyens à part entière grâce aux débouchés d'emploi, au développement personnel et à l'engagement communautaire.» Prise au mot, cette phrase signifie qu'un individu n'est pas un citoyen à part entière tant qu'il n'est pas à l'emploi, inscrit dans des activités de développement personnel ou engagé dans le bénévolat. En d'autres mots, pour que des individus deviennent des citoyens à part entière, ils doivent répondre aux conditions suivantes:

- Travailler - on met l'accent ici sur l'aptitude au travail, sans que l'on ne précise combien sont aptes au travail et combien ne le sont pas parmi ceux qui ont de graves limitations physiques ou émotionnelles;

- Être effectivement engagé dans des activités de développement personnel - on met l'accent ici sur la formation comme moyen de sortir de la pauvreté;
- S'engager dans la communauté - on met l'accent ici sur le bénévolat et les gains qui en découlent.

Cette vision laisse croire que si un individu est prestataire d'aide sociale en raison de limitations physiques ou émotionnelles, il **doit faire une contribution quelconque en retour du chèque qu'il reçoit**. Le Plan reste muet par rapport aux assistés sociaux qui sont inaptes au travail. Il n'offre aucun moyen concret de les sortir de la pauvreté.

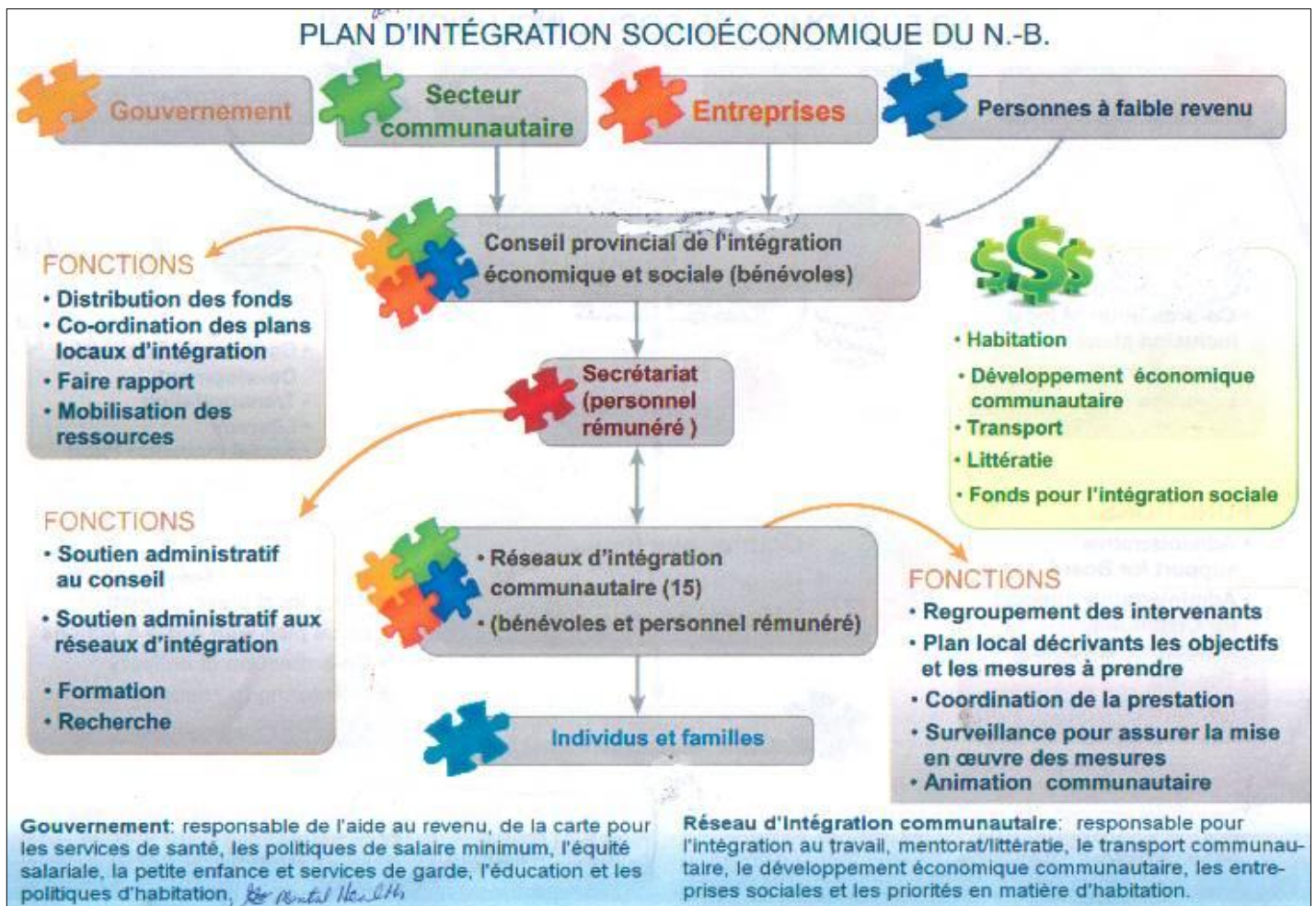


Accent mis
SUR
le travail

Le FCJS craint que l'on risque ainsi de créer un système d'assistance à deux paliers, l'un pour ceux qui sont aptes au travail et qui peuvent bénéficier de services de soutien, et l'autre pour ceux qui sont inaptes au travail et qui sont généralement laissés pour compte.

4. Les mécanismes de dispensation et les conséquences à prévoir

Les mécanismes de dispensation du Plan d'intégration socioéconomique du NB sont illustrés par la figure suivante.

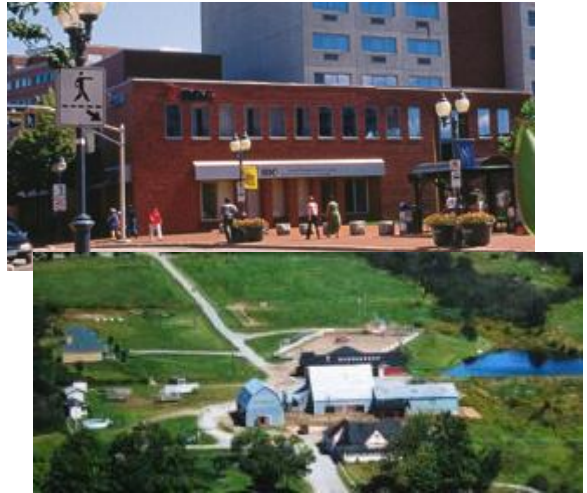


Le FCJS se pose cinq questions par rapport à ce modèle de service: a) la polarisation urbaine-rurale; b) le respect de la Loi sur les langues officielles; c) la formule budgétaire qui sera entachée par le lobbying politique; d) les défis que pose la livraison de services par le secteur communautaire sans but lucratif; et e) le rôle du secteur privé dans les prises de décisions majeures.

a) La polarisation urbaine-rurale

La livraison de services visant à réduire la pauvreté et assurer l'inclusion sociale reposera dans les mains de 15 réseaux communautaires d'inclusion économique et sociale. Ils seront chargés de voir à l'inclusion, à l'alphabétisation et au mentorat, au transport communautaire, au développement économique communautaire, aux initiatives à caractère social et aux priorités en matière d'habitation. Rappelons qu'au NB, on compte trois grands centres urbains, soit St-Jean, Moncton et Fredericton. Ces centres sont assez bien pourvus d'organismes sans but lucratif, à comparer aux régions rurales de la province.

Le FCJS prévoit qu'il y aura un déséquilibre dans le nombre et la qualité de services offerts par les réseaux communautaires dans les régions rurales, à comparer aux centres urbains.



b) Le respect de la Loi sur les langues officielles

La langue anglaise a toujours été la langue de travail de la majorité des organismes communautaires sans but lucratif. Ainsi, la plupart des services actuels ne sont pas livrés dans les deux langues officielles. Si le gouvernement du NB était le fournisseur de ces services, les clients auraient le droit d'être desservis dans la langue de leur choix, mais ce n'est pas le cas. Malgré l'intention du gouvernement énoncée dans le Plan, le FCJS craint que les services fournis par les réseaux communautaires ne respectent pas la Loi sur les langues officielles. Cette inquiétude est fondée sur des expériences antérieures, telles que le programme «Gens de cœur, Cœurs au chaud», ainsi que sur l'expérience du FCJS lors de réunions, de déjeuners de travail ou d'assemblées générales annuelles auxquels le secteur communautaire sans but lucratif était présent. Il était rare d'y trouver la traduction simultanée ou consécutive.

c) La formule budgétaire exposée au lobbying politique

Le gouvernement devra investir des fonds dans les secteurs qui seront du ressort du Conseil provincial de l'inclusion économique et sociale. Dès le début, la ministre Mary Schryer a précisé que le système serait unique en son genre puisqu'il inclurait trois partenaires: le gouvernement, la communauté d'affaires et le secteur communautaire sans but lucratif. Tout laisse croire qu'en définitive, le Plan en entier sera financé par le gouvernement, c'est-à-dire par nous, les contribuables. Il y a aura très peu de fonds, sinon aucuns, qui proviendront du monde des affaires ou du secteur communautaire sans but lucratif.

Tel qu'indiqué dans le Plan, les 15 réseaux communautaires seront chargés d'élaborer des projets locaux pour dispenser les services requis. Quand ils auront besoin de fonds, ils s'adresseront sans aucun doute au Conseil provincial pour l'inclusion économique et sociale. Cela ouvre la porte au lobbying politique qui se fera auprès des membres du Conseil provincial.

Le FCJS craint que les décisions en matière d'allocation de fonds pour les services ne soient pas toujours en fonction des besoins, ni de la qualité ou de la faisabilité des programmes. Au contraire, les décisions risquent d'être prises à la faveur de ceux qui auront les liens politiques les plus solides.

d) Défis posés par la livraison des programmes par le secteur communautaire sans but lucratif

À l'heure actuelle, il y a un grand nombre de services qui sont offerts par le secteur communautaire sans but lucratif. Cette activité représente des millions de dollars en fonds publics, investis par le gouvernement du NB. (8) À titre d'exemple, le Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadienne inc. a reçu, en 2008, 4 146 599 \$ pour dispenser de nombreux services sociaux communautaires. Une fois le Plan mis en branle, le gouvernement a l'intention de refiler encore plus de services (inclusion de la main-d'œuvre, alphabétisation, mentorat) au secteur communautaire sans but lucratif. Ce secteur prendra en outre de nouvelles responsabilités telles que le transport communautaire, le développement économique communautaire, les initiatives à caractère social et certains aspects de l'habitation.



Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne

Le FCJS pense que le fait de refiler de nombreux services au secteur communautaire sans but lucratif entraînera les problèmes suivants: i) la difficulté de coordonner une multiplicité de programmes offerts par 15 différents réseaux communautaires d'inclusion; ii) les questions concernant la compétence et la formation du personnel et des bénévoles; iii) les questions de transparence et d'imputabilité au Ministre et aux usagers.

i) La coordination d'une multiplicité de programmes. Le Plan prévoit l'utilisation de 15 différents réseaux communautaires d'inclusion pour offrir les services actuels, ainsi que les nouveaux services proposés. Ces réseaux seront composés d'organismes communautaires locaux sans but lucratif ayant chacun leurs propres buts, objectifs et programmes, chacun étant géré et guidé par son propre conseil d'administration.

Le FCJS croit que l'administration d'un plus grand nombre de programmes diversifiés risque de devenir un cauchemar pour le gouvernement provincial. Il devra accroître les effectifs pour surveiller et coordonner tous ces programmes, ce qui fera qu'il y aura moins d'argent en bout de ligne pour les services eux-mêmes.

ii. Les questions de compétence et de formation du personnel et des bénévoles. Quand des services sont dispensés par des fonctionnaires, il existe des normes de compétence, de rendement, de contrôle et d'évaluation. À moins qu'il n'y ait des ententes contractuelles liant le gouvernement et les organismes communautaires sans but lucratif visant à agréer les fournisseurs de services, il sera pratiquement impossible d'assurer un contrôle de la qualité.



Le Groupe de travail du Premier ministre sur le secteur communautaire a identifié dans son rapport (9) des craintes réelles quant aux salaires, aux conditions de travail et aux bénéfices offerts au personnel. On a aussi souligné la possibilité que le taux de roulement soit élevé en raison de l'instabilité du financement. Un autre défi à prévoir est le fait que le nombre de bénévoles diminue à mesure que la population vieillit puisque peu de jeunes sont enclins à s'engager dans le bénévolat et prendre la relève de ceux qui quittent. On fait face également à la difficulté à recruter et attirer de nouveaux bénévoles.

Le FCJS considère qu'avec l'expansion rapide du secteur communautaire sans but lucratif, on pourrait être tenté d'engager du personnel et de recruter des bénévoles qui n'ont pas les compétences et la formation nécessaires. Il pourrait aussi faire face au problème du manque de personnel et de bénévoles pour offrir les services dans la langue de choix du client sur l'ensemble du territoire.

iii. Les questions de transparence et d'imputabilité. Normalement, le public a accès aux rapports d'activités annuels, les barèmes sont déclarés et les pratiques administratives et financières sont scrutées. Telle est la situation qui prévaut quand des programmes sont dispensés par des fonctionnaires. Ce n'est toutefois pas toujours le cas quand ce sont des groupes communautaires sans but lucratif qui sont chargés d'administrer ces

programmes. Prenez, par exemple, l'aide à domicile aux personnes âgées. Même s'il existe un programme gouvernemental de soins extra-muraux au NB, l'aide à domicile est confiée à des organismes tels que la Croix-Rouge et d'autres groupes communautaires. Les auxiliaires familiales sont embauchées par ces groupes sans but lucratif. Ils sont mal payés, peu dédommagés pour leurs dépenses liées au travail et ils ne bénéficient d'aucun régime de pension ni d'une assurance-santé collective. Pourtant, l'aide à domicile aurait pu être intégrée au système extra-mural, ce qui aurait permis d'avoir plus de transparence et d'imputabilité.

Selon le FCJS, le gouvernement provincial est sans contredit l'instance qui est ultimement responsable des services de nature socio-économique. Cette responsabilité inclut les allocations budgétaires, le développement de normes et de critères, la surveillance générale, les inspections, les évaluations, ainsi que la vérification financière. Les rapports annuels des organismes communautaires sans but lucratif devraient être rendus publics, ainsi que leur barème de frais, s'il y en a. Il devrait aussi y avoir un mécanisme en place pour que les clients insatisfaits puissent porter les décisions en appel ou déposer des plaintes par rapport à la qualité des services. De tels mécanismes permettent de se rendre compte des lacunes dans les services et de régler les litiges entre les fournisseurs, les usagers et le gouvernement.

Le FCJS croit que les organismes communautaires sans but lucratif chargés d'administrer les programmes publics devraient faire l'objet d'un agrément de la part du gouvernement du NB. Il verrait bien aussi que les services qui relèvent normalement du système public, mais qui sont confiés au secteur communautaire sans but lucratif, soient soumis aux mêmes critères que s'ils étaient offerts par les fonctionnaires.

e. Le rôle du secteur privé dans les prises de décisions majeures

La version finale du Plan affirme qu'il y a quatre partenaires: le gouvernement, la communauté, les gens d'affaires et les personnes à faible revenu. Tous les quatre sont placés sur un pied d'égalité et ils ont le même nombre de représentants au Conseil provincial pour l'inclusion économique et sociale.

Selon le FCJS, historiquement, la communauté d'affaires n'a jamais fait bonne figure en ce qui a trait à la promotion d'initiatives visant la réduction de la pauvreté.

Rappelons, à titre d'exemples, la position des gens d'affaires dans les secteurs tels que le salaire minimum, l'équité salariale, les services de garde publics,

l'amélioration des normes minimales, l'assurance-emploi, l'indemnisation des accidentés. Ce sont eux aussi qui préconisent les baisses d'impôts. De plus, le Plan prévoit très peu de participation concrète de la part des entreprises en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté.



Dans l'esprit du monde des affaires, la réduction de la pauvreté est fondée sur le modèle de la charité, et non sur celui de la justice. Pour les entreprises, travailler à réduire la pauvreté signifie: 1) encourager les entreprises à contribuer aux causes qu'elles favorisent; 2) centrer leur action sur des activités à haute visibilité telles que le mentorat et l'aide aux enfants en difficulté, développer des sites d'apprentissage précoce, parrainer des collectes de dindes, etc.; et 3) s'assurer que leur bienfaisance soit reconnue publiquement (10). Par ailleurs, le modèle de justice sociale amène le combat contre la pauvreté sur le plan politique, ce qui signifie garantir des services sociaux publics, financés adéquatement et offerts à tous les citoyens.

Puisque le secteur privé contribuera à toute fin pratique très peu au Plan, le FCJS se demande s'il est raisonnable qu'il soit impliqué dans la distribution des fonds, dans la coordination des plan d'inclusion locaux et pourquoi il devait avoir autant d'autorité.

5. Le soutien financier au Plan

Au moment où le Plan a été dévoilé, il n'était accompagné d'aucun budget. La somme de 15 millions \$ a été prévue au budget de 2010-2011 pour la mise en œuvre du Plan. À cet effet, le ministre des Finances a déclaré: «Lors de la première année du Plan, nous ferons de nouveaux investissements dans l'apprentissage précoce, les soins de garde, la promotion d'écoles communautaires, le logement abordable et nous assurerons un meilleur accès à l'éducation post-secondaire.» (11).

Le FCJS estime que les fonds alloués pour ces diverses interventions sont largement insuffisantes. Une grande partie des fonds sera consacrée à la mise en œuvre du Conseil provincial, aux salaires du personnel à temps plein au sein du secrétariat de coordination et au personnel des 15 réseaux communautaires d'inclusion. Une fois ces dépenses payées, il y aura très peu d'argent de reste pour les nouvelles initiatives.



6. Les lacunes

Certains éléments importants, pourtant nécessaires pour réduire la pauvreté, ont été omis du Plan. Il est regrettable que les éléments suivants n'en font pas partie ou n'ont pas été précisés:

- Des mesures législatives *obligeant l'équité dans le secteur privé*. Cet élément important de la réduction de la pauvreté a été réclamé par un nombre croissant de Néo-brunswickois depuis les années 2000, soutenant qu'il s'agit là d'un moyen de sortir des milliers de femmes de la pauvreté.
- La réforme du *processus de certification des invalidités*. Le processus actuel est trop restrictif et il faudrait l'élargir pour prévenir que des gens très peu capables tombent entre deux chaises. En faisant état de ce qui suit: «Prévoir un nouveau régime plus adéquat pour les individus ayant une invalidité», le Plan manque de précision, d'autant plus que cette mesure n'est accompagnée d'aucun échéancier.
- Une révision complète du *Manuel de politiques de l'aide sociale*. Plusieurs participants ont fait état de nombreuses lacunes au niveau des politiques durant les sessions de Dialogue. Avouons, cependant, que le Plan s'attaque à certaines politiques qui font mal aux assistés sociaux, par exemple la prolongation de la carte médicale de 12 à 36 mois pour ceux qui retournent au travail, les changements à la politique sur les unités économiques, aux revenus du travail à temps partiel et à l'exemption des avoirs, l'augmentation des allocations pour les frais de garde, etc. Par contre, il faudrait beaucoup plus de changements au plan des politiques. Le FCJS recommande que le gouvernement du NB examine étroitement la proposition voulant qu'un groupe de travail soit formé le plus tôt possible, composé de représentants du FCJS, de clients de l'aide sociale et de hauts fonctionnaires du ministère *Manuel des politiques* du ministère du Développement social.
- L'absence d'une définition de la «pauvreté». Dans le Plan dévoilé le 13 novembre 2009, la notion de «pauvreté» n'est pas définie. La seule mention dans le Plan est la suivante: «La question des indicateurs et du contrôle sera reléguée au Conseil provincial pour l'inclusion économique et sociale.» Le public ignore actuellement quels sont les indicateurs qui serviront à mesurer l'atteinte des cibles en matière de réduction de la pauvreté. Il ne possède pas non plus de détails concernant l'actualisation du Plan.



Le FCJS s'attend à ce que ces lacunes soient rectifiées par l'Équipe de transition. En effet, le 30 novembre 2009, six personnes ont été chargées (par le gouvernement) de voir à «traiter de questions additionnelles

telles que les paramètres, les mécanismes d'imputabilité, le respect des normes en matière de langues officielles, etc.» (12). Il reviendra à cette structure gouvernementale de déterminer quelles actions devront être prises, telles que la révision complète du système d'aide sociale, l'implantation d'ici 2012 d'un plan de médicaments pour tous les citoyens non assurés, l'augmentation du salaire minimum pour atteindre la moyenne atlantique d'ici l'automne 2011, les initiatives dans le domaine du transport communautaire, de l'habitation, de l'apprentissage précoce, des écoles communautaires, de la littératie au primaire, de la formation à la coopération et l'accès à l'éducation post-secondaire.

7. Conclusion

Le FCJS revendique depuis des années l'adoption d'un plan provincial visant à réduire la pauvreté. Le gouvernement du NB a dévoilé son plan le 17 octobre 2008. Dans ce plan, il fait état de plusieurs initiatives positives, entre autres l'élimination de la catégorie de l'aide temporaire, la prolongation de la carte médicale jusqu'à trois ans pour les assistés qui retournent au travail et des changements à la politique sur les unités économiques. Plusieurs autres initiatives devraient voir le jour d'ici cinq ans. Cependant, le FCJS décèle dans le Plan plusieurs lacunes qui l'inquiètent beaucoup.

- Quatre-vingt-dix-sept pour cent des assistés sociaux actuels ne toucheront pas d'augmentation de leur taux de base, du moins pas d'ici le budget provincial de 2010-2011. Aucune recommandation n'a été formulée pour les clients dans la catégorie de l'aide transitoire ni pour ceux recevant des prestations prolongées. La majorité de ces individus ont de graves limitations physiques ou émotionnelles. Le Plan est axé exclusivement sur la catégorie des aptes au travail.
- Le modèle de livraison des initiatives prévues dans le Plan est un défi en soi. Les groupes communautaires sans but lucratif sont plus nombreux dans les régions urbaines que rurales. En raison de cette polarisation au NB, le nombre et la qualité des programmes disponibles ne peuvent être symétriques. La langue dans laquelle les programmes seront offerts pose également un défi de taille. Le financement pour les initiatives communautaires sera assuré par le truchement du Conseil provincial pour l'inclusion économique et sociale où le gouvernement, des groupes communautaires, des gens d'affaires et des personnes à faible revenu vont siéger. Le FCJS craint que l'allocation des fonds pour certaines initiatives ne dépendent pas toujours du besoin, de la qualité ou du bien-fondé des programmes. Au contraire, les liens politiques pourraient influencer la prise de décisions.
- Le Plan propose une augmentation majeure du rôle du secteur communautaire sans but lucratif dans la livraison des programmes socio-économiques. Dans le passé, le transfert de programmes gouvernementaux à des organismes communautaires sans but lucratif s'est traduit par une réduction au niveau de la qualité et de l'accessibilité.
- L'influence du secteur des affaires sur l'ensemble du Plan est disproportionné quand on tient compte de sa position actuelle en ce qui concerne l'amélioration des conditions de ceux qui vivent dans la pauvreté (salaire minimum, équité salariale, soutien aux services de garde, normes d'emploi, etc.) De plus, le secteur des affaires n'injectera pas de sommes considérables dans la réalisation du Plan, même s'il a une voix égale dans la prise de décisions.

Le FCJS est préoccupé du fait qu'il n'y ait aucun budget qui n'accompagne le Plan. Dans le budget provincial 2010-2011, seulement 15 millions de \$ ont été prévus pour financer sept initiatives du Plan et pour mettre en place la structure de gouverne. Cela est largement insuffisant, compte tenu des investissements consentis par les d'autres provinces pour leur Plan de réduction de la pauvreté.

Finalement, le Plan recèle d'importantes lacunes. L'équité salariale, qui aiderait les femmes à sortir de la pauvreté, a été omise. La révision complète du système de certification des invalidités n'y figure pas, et pourtant, il s'agit là d'une mesure importante pour ceux à qui on refuse actuellement l'aide financière dont ils ont grandement besoin. Bien de ceux qui ont participé aux séances du Dialogue, ainsi que de nombreux groupes communautaires ont rappelé le besoin urgent de réviser le Manuel de politiques de l'aide sociale.

Malheureusement, le Plan n'y fait aucunement allusion. Étonnant aussi que le Plan ne s'attarde pas à définir la pauvreté.

8. Références

1. Front commun pour la justice sociale, voir: www.frontnb.ca/fr/home_fr.htm, version anglaise, sous «Presentations» «*The Establishment of a Working Group to Arrive at a Poverty Reduction Strategy for New Brunswick*», document présenté à la ministre Mary Schryer, ministre du Développement social, le 17 juin 2008.
2. Front commun pour la justice sociale, voir: www.frontnb.ca/fr/home_fr.htm, sous «communiqués de presse», «novembre 2008», «Le Plan de réduction de la pauvreté».
3. Front commun pour la justice sociale, voir: www.frontnb.ca/fr/home_fr.htm, sous «documents» puis sous «analyses», «Travailler pour réduire la pauvreté au NB».
4. Front commun pour la justice sociale, voir: «Make Roundtable sessions document available to the public – Open letter to Shawn Graham, October 21, 2009», à: www.frontnb.ca/fr/home_fr.htm
5. Statistique Canada, Seuil de faible revenu (SFR 2007). Le seuil de faible revenu après impôt pour une personne a été établi à 14 994 \$ et à 18 250 \$ pour 2 personnes.
6. Thomas, Janet, Groupe de travail, ministère du Développement social, Déclaration lors du Forum final du 12 novembre 2009.
7. <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/labour-travail/lfs-epa/t091106a3-eng.htm> (page 2)
8. Nouveau-Brunswick, Bureau du contrôleur, Comptes publics, 2008, Liste des fournisseurs et subventions (voir: www.gnb.ca/0087/pubacct/PA08Sup.pdf)
9. Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire, Plan d'action «Établir les fondements de l'autosuffisance».
10. www.cyberpresse.ca/opinions/chroniqueurs/pierre-foglia/200911/28/01-925991-des-asperges-en-novembre.php
11. Byrne, Greg, 2010-2011 Budget, p. 17.
12. Social Development Communiqué. November 30th 2009. New transition team to help implement the first New Brunswick poverty reduction plan.